

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES DU 08

AVRIL 2024

Le Centre Communal d'Actions sociales avait été convoqué le 02 avril l'an deux mille vingt-quatre, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le CCAS de cette commune a de nouveau été convoqué le 08 avril.

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 18 heures, le CCAS de cette commune, s'est réuni en session ordinaire, sans condition de quorum, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Président.

Présents : Mrs GILLES Pierrick, RENOUX Gérard,
Mmes LATAPY-PUVILLAND Emmeline, NOS Guillemette,

Absents excusés : Mmes BARBULÉE-COQUELIN Marilyne, VERGER-MULLER Laurie,
DUGARD Patricia, M. MONGOUR Daniel

Pouvoirs : M. MONGOUR Daniel à M. RENOUX Gérard, Mme BARBULÉE-COQUELIN Marilyne à Mme LATAPY-PUVILLAND Emmeline

Nombre de présents : 4

Nombre en exercice : 8

Nombre ayant pris part aux délibérations : 6

Madame LATAPY-PUVILLAND Emmeline assure le secrétariat de séance.

Ordre du Jour :

- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Délibération sur l'affectation du résultat 2023
- Vote du Budget Primitif 2024
- Divers

- **Vote du compte de gestion 2023**

Délibération 2024-001

Monsieur le Président rapporte qu'il est nécessaire de se prononcer sur le compte de gestion de Monsieur le Receveur pour le budget de l'année 2023.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de la Trésorerie qui tient une comptabilité parallèle.

Le Conseil d'administration, après en avoir entendu et délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023.

Avis favorable : 6 votants, 6 pour

- **Vote du administratif 2023**

Délibération 2024-002

Sous la présidence de Madame LATAPY-PUVILLAND Emmeline, le Conseil d'administration examine le compte administratif du CCAS 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 349,50 €
Recettes : 2 692,94 €
Résultat de l'exercice : 343,44 €
Excédent antérieur : + 2 307,06 €

Résultat de clôture : + 2 650,50€

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget du CCAS 2023.

Avis favorable : 5 votants, 5 pour

- **Délibération sur l'affectation du résultat 2023**

Délibération 2024-003

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023 et le compte de gestion du receveur de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :

2 650,50 €

Les membres du CCAS décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation à l'excédent reporté pour la somme de 2 650,50 euros.

Avis favorable : 6 votants, 6 pour

- **Vote du Budget Primitif 2024**

Délibération 2024-004

Dépenses de fonctionnement :

Article	Libellé	BP 2024
6156	Maintenance	72,11 €
623	Fêtes et cérémonies	4 000,00 €
65138	Secours divers	1 000,00 €
65748	Subvention	1 500,00 €
Total		6 572,11 €

Recettes de fonctionnement :

Article	Libellé	BP 2024
002	Résultat reporté	2 650,50 €
7474	Subvention communale	3 921,61 €
Total		6 572,11 €

Vu le projet de budget présenté,

Les membres du CCAS, après avoir délibéré, décident, à l'unanimité :

- D'arrêter le Budget primitif 2024 du CCAS de Mesnil Jourdain, qui s'équilibre en recette et en dépense, à la somme de 6 572,11 euros pour la section de fonctionnement.

Avis favorable : 6 votants, 6 pour

- **Divers**

Levée de séance à 18h25